



# PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON : STRATEGIE ET CHIFFRES CLES



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



# SOMMAIRE

**Communiqué de presse**

**Notre stratégie de prévention**

**Les chiffres clés 2019 du Languedoc-Roussillon**

**Actions : des entreprises témoignent**

# Communiqué de presse

## Prévention des risques professionnels en Languedoc-Roussillon : stratégie et chiffres clés

**La Carsat Languedoc-Roussillon publie les chiffres de la sinistralité 2019 en Languedoc-Roussillon, et met en lumière les faits marquants de sa stratégie de prévention.**

### **ACCIDENTS DU TRAVAIL : UNE SINISTRALITE TOUJOURS EN HAUSSE EN 2019**

La hausse des accidents du travail avec arrêt se poursuit en 2019 avec 732 nouveaux sinistres reconnus soit +2,7% par rapport à 2018. La fréquence des accidents du travail décroît (-0,9%) et s'établit à plus de 40 accidents pour 1000 salariés. Les accidents graves avec incapacité permanente continuent leur diminution significative, -7% en 2019 par rapport à 2018.

En 2019, quatre secteurs d'activité se situent en dessous de l'indice de fréquence moyen régional tous secteurs confondus (le commerce non alimentaire, services, métallurgie et chimie).

Cinq autres secteurs se situent au-dessus : il s'agit du BTP (63,1), des transports (57,5), de l'intérim et du sanitaire et social (63,0), du bois et du textile (53,1) et de l'alimentaire (48,8).

Les secteurs du commerce alimentaire et non alimentaire, le transport routier de marchandise et la chimie ont connu une nette diminution de l'IF.

Contrairement à l'année 2018, les accidents liés au risque routier enregistrent une hausse de près de 6,7% en 2019. Les accidents de trajet continuent leur progression (+4,3%) avec une fréquence de 3 accidents pour 1000 salariés.

### **UNE LEGERE BAISSSE DU NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES EN 2019**

Le nombre de maladies d'origine professionnelle prises en charge par l'Assurance Maladie enregistre une très légère hausse en 2019 (+1%) soit 9 nouveaux sinistres reconnus. Les Troubles musculosquelettiques (TMS) qui représentent 86% des maladies professionnelles augmentent de 0,4% en 2019 soit 3 nouveaux sinistres.

Le Languedoc-Roussillon se positionne ainsi parmi les régions avec un des indices de fréquence le plus bas de France.

### **DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICE**

A travers de nouvelles offres de service, la Carsat L-R œuvre pour simplifier les démarches et améliorer la qualité de service : plateforme téléphonique employeurs Occitanie à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020, demandes de subvention en ligne via [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, dématérialisation des taux de cotisation notifiés.

## **LES ACTIONS MENEES PAR LA CARSAT L-R DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE**

Le réseau prévention (Cnam/Carsat/INRS) s'est mobilisé pour accompagner les entreprises en période de confinement et dans la reprise d'activité, pour aider à la prise en charge des salariés victimes de la Covid-19 et favoriser la prévention contre la pandémie, y compris dans les plus petites entreprises : rédaction de 80 fiches conseils métiers pour la protection des salariés au travail (la Carsat L-R a rédigé 4 fiches conseils métiers concernant le secteur des commerces de détail non-alimentaires) et définition d'un plan de reprise de 13 secteurs d'activité. La Carsat L-R s'est également mobilisée pour accompagner les EHPAD en période de confinement et dans la reprise d'activité. Enfin, elle propose depuis le 18 mai 2020, une subvention « Prévention Covid » pour aider les entreprises de moins de 50 salariés et travailleurs indépendants à financer des équipements de protection Covid-19. Au 31 juillet 2020, 2104 demandes ont été adressées à la Carsat L-R et plus d'un million d'euros de subvention ont été attribués.

### ***A propos de la Carsat L-R***

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail du Languedoc-Roussillon est un organisme de sécurité sociale de droit privé chargé d'une mission de service public. La Carsat :

- gère les retraites des salariés du régime général ;
- accompagne socialement les publics fragilisés ;
- assure les accidents du travail et les maladies professionnelles.

# Notre stratégie de prévention

## Missions de la branche Maladie - Risques professionnels et état des lieux de la sinistralité en France

La branche Maladie - Risques professionnels regroupe l'ensemble des intervenants autour de ses 3 missions majeures : indemniser et accompagner toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixer les taux de cotisation AT/MP des entreprises et enfin prévenir les risques professionnels, avec près de 2050 collaborateurs en Carsat, en CGSS pour nos départements et territoires ultra-marins et en CPAM ou CCSS pour la Lozère.

Le nombre d'accidents du travail au niveau national a connu en 2019 une légère hausse, avec 655 715 nouveaux sinistres reconnus (+0,6 % par rapport à 2018), cette hausse étant attribuable à l'augmentation de 2 % du nombre de salariés. En revanche, la fréquence des accidents de travail, qui s'établit à 33,5 pour 1 000 salariés, est en légère diminution par rapport à 2018. Elle reste à un niveau stable depuis plusieurs années et toujours historiquement bas.

Le nombre d'accidents de trajet augmente de moins de 1 % en 2019, après avoir connu une forte hausse en 2018 en raison des intempéries et des conditions climatiques. Avec près de 99 000 accidents de trajet enregistrés, il s'agit toutefois du niveau le plus haut jamais atteint depuis l'année 2000.

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de maladies professionnelles progresse (+ 1,7 % par rapport à 2019) avec 50 392 cas reconnus.

Les troubles musculosquelettiques sont à l'origine de 88 % d'entre elles. Les maladies professionnelles liées à l'amiante se stabilisent tandis que les affections psychiques liées au travail ainsi que les affections liées à la silice cristalline augmentent (respectivement de +6 % et + 13,9 %).

## Spécificités du tissu économique du Languedoc-Roussillon et stratégie de prévention de la Carsat L-R

Avec 104 736 entreprises et 645 472 salariés, notre région se caractérise par un très grand nombre de TPE de moins de 19 salariés (94%). Cette très forte proportion implique que le travail de prévention est différent sur le terrain, que notre offre de service doit s'adapter et qu'il est nécessaire de trouver des relais, de montrer des exemples pour convaincre.

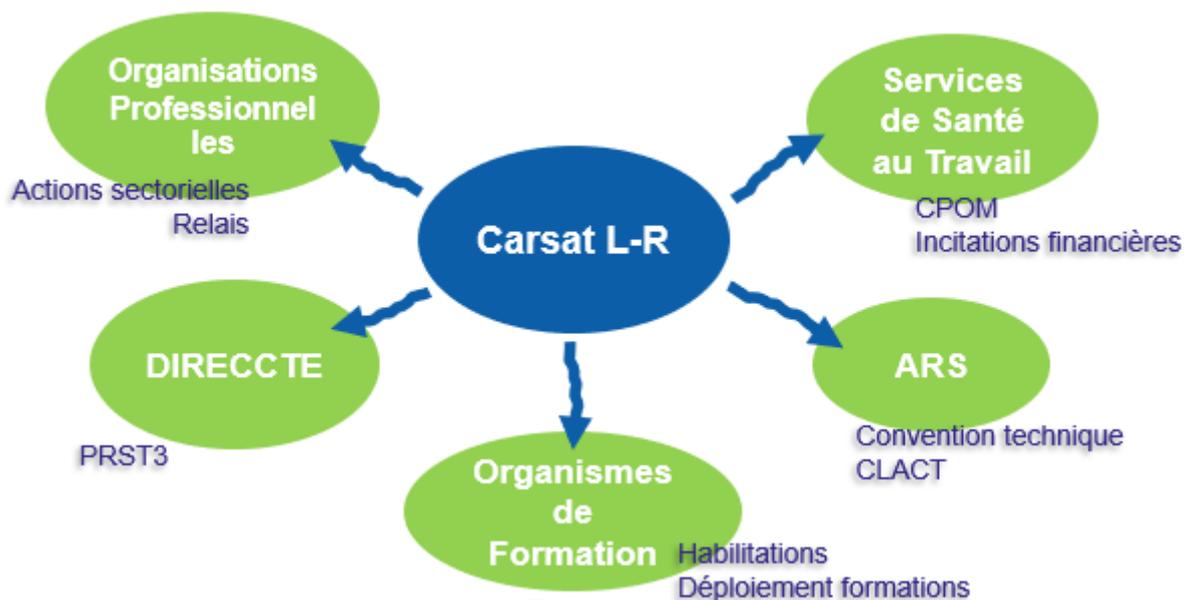
### De nouvelles offres de service

- Sur le canal de l'offre appels téléphoniques, les plateformes de service employeurs (au nombre de 13 sur le territoire) vont modifier le paysage de la relation avec les entreprises qui ne nous connaissent pas encore. C'est donc à partir du 1er décembre 2020 que la plateforme hébergée par la CPAM d'Auch pourra répondre aux appels de niveau 1 des entreprises d'Occitanie, tant sur la Prévention que sur la Tarification. Notre réseau d'experts sera ensuite sollicité en back office pour les questions de niveau 2. Ce sera le cas pour toutes les régions de France.
- Sur le canal de l'offre numérique, les demandes de subvention devront être réalisées via [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Et l'adhésion au compte AT/MP pour les entreprises de plus de 10 salariés sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (dématérialisation de la notification du taux de cotisation).

La dématérialisation des taux notifiés modifie également le paysage car les tiers déclarants pourront désormais y avoir accès après l'avoir demandé.

### La Carsat L-R au centre d'un réseau actif de partenaires et de relais



### Accompagnement des entreprises pendant la crise Covid-19

La direction nationale de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, le réseau des caisses régionales, l'INRS et Eurogip se sont mobilisés pour accompagner les entreprises en période de confinement et dans la reprise d'activité, pour aider à la prise en charge des salariés victimes de la Covid-19 et favoriser la prévention contre la pandémie, y compris dans les plus petites entreprises.

Ensemble, ils ont contribué à la rédaction de 80 fiches conseils métiers pour la protection des salariés au travail, et à la définition d'un plan de reprise de 13 secteurs d'activité dont la sinistralité justifie l'action de la branche. Une offre en ligne est proposée sur [ameli.fr/entreprises](https://ameli.fr/entreprises) pour prévenir le risque sanitaire sans oublier les autres risques professionnels.

### Les actions menées par la Carsat L-R dans le cadre de la crise sanitaire

- La Carsat L-R a rédigé [4 fiches conseils métiers](#) concernant le secteur des commerces de détail non-alimentaires
  1. *Commerces de détail non-alimentaires : les précautions à prendre;*
  2. *Grande distribution spécialisée - cour des matériaux : les précautions à prendre;*
  3. *Enlèvements, retours, SAV dans les commerces : les précautions à prendre;*
  4. *Essayages dans les commerces de détails : les précautions à prendre.*

- Le service Prévention de la Carsat L-R s'est mobilisé pour accompagner les EHPAD en période de confinement et dans la reprise d'activité.

A ce titre, nous avons contribué aux travaux nationaux relatifs à la rédaction de la [fiche conseils métiers pour les EHPAD](#).

Nos services se sont également tenus à la disposition de l'ARS Occitanie, dans le cadre de notre convention technique de partenariat, pour échanger des informations sur d'éventuelles situations mettant en jeu les conditions de travail des salariés durant la crise sanitaire.

Dans le cadre de nos aides financières vers les EHPAD, nous avons allégé le formalisme pour clôturer des contrats de prévention arrivés à leur terme durant le confinement et avons maintenu le même dynamisme dans l'instruction de nouvelles demandes de subventions.

Nos équipes sont restées en contact permanent avec les directions des établissements afin de pouvoir les conseiller et les accompagner sur leurs démarches de prévention et d'amélioration des conditions de travail des soignants et non-soignants.

- La subvention « Prévention COVID » de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, lancée en mai 2020, en pleine crise sanitaire, a pour objectif d'aider les entreprises de moins de 50 salariés ainsi que les travailleurs indépendants à financer jusqu'à 50 % de leur investissement en matériel de protection contre la Covid-19. 50 millions d'euros sont consacrés par la branche à cette subvention.

Au 31 juillet 2020, 2104 demandes ont été adressées à la Carsat L-R et plus d'un million d'euros de subvention ont été attribués.

# Les chiffres clés 2019 du Languedoc-Roussillon

## Les accidents du travail

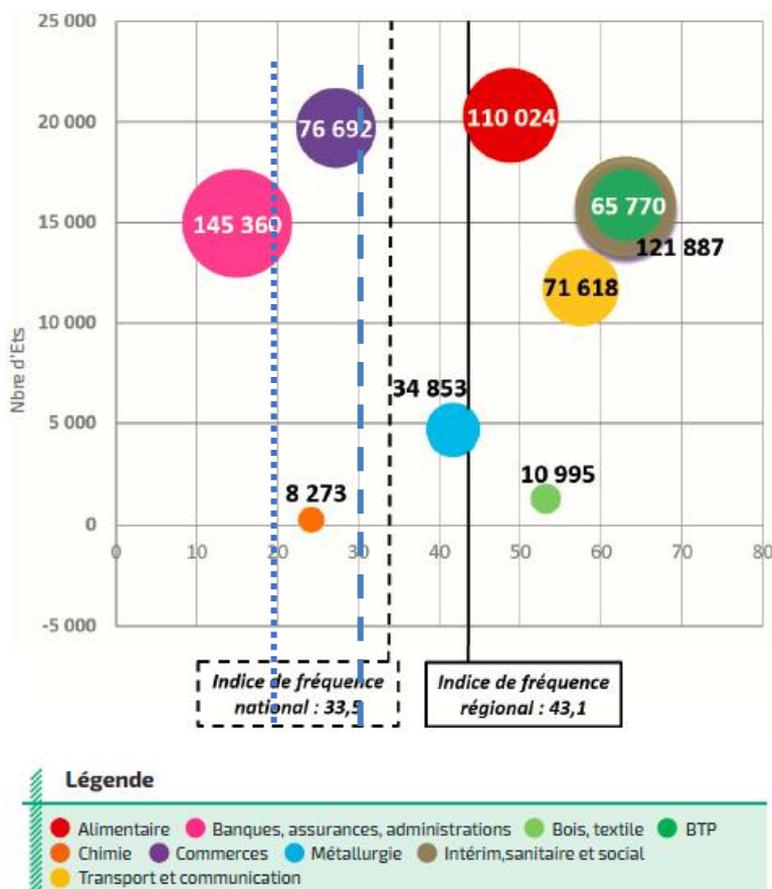
Il est utile de rappeler que les effectifs ont augmenté de 3,6% entre 2018 et 2019.

La hausse des accidents du travail avec arrêt se poursuit en 2019 avec 732 nouveaux sinistres reconnus soit +2,7% par rapport à 2018. La fréquence des accidents du travail décroît (-0,9%) et s'établit à plus de 40 accidents pour 1000 salariés. Les accidents graves avec incapacité permanente continuent leur diminution significative, -7% en 2019 par rapport à 2018. On observe une diminution de 30% des incapacités permanentes liées à un accident de travail sur une période dix ans.

En 2019, on dénombre :

- 27816 accidents du travail [soit +2,7% par rapport à 2018],
- 3 253 accidents de trajet [soit +0,5% par rapport à 2018],
- 932 maladies professionnelles [soit +1% par rapport à 2018].

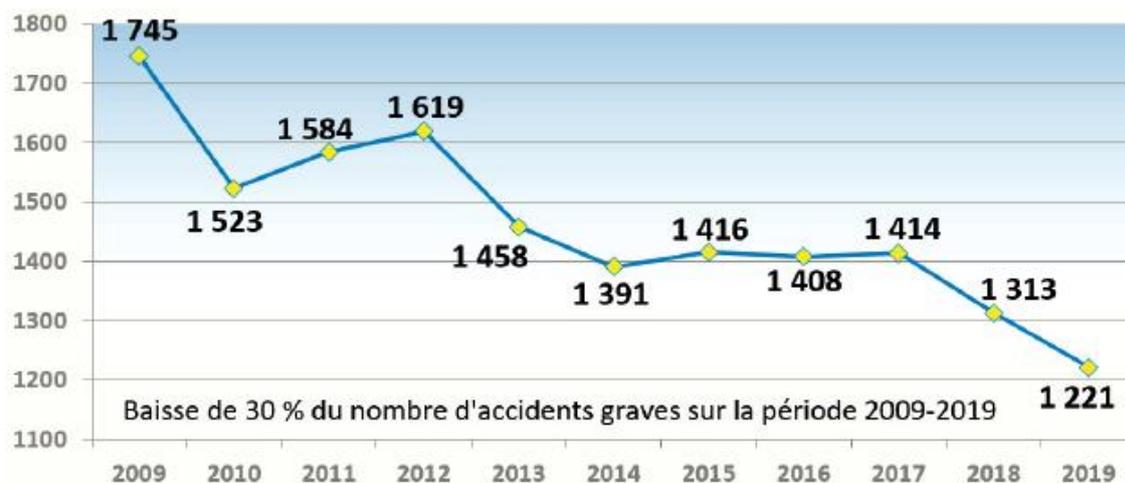
L'indice de fréquence des accidents du travail (le nombre d'accidents pour 1000 salariés) est de 43,1. Cet indice est plus faible que celui de l'an dernier.



On peut cependant relativiser l'inflation du nombre d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles, pour plusieurs raisons :

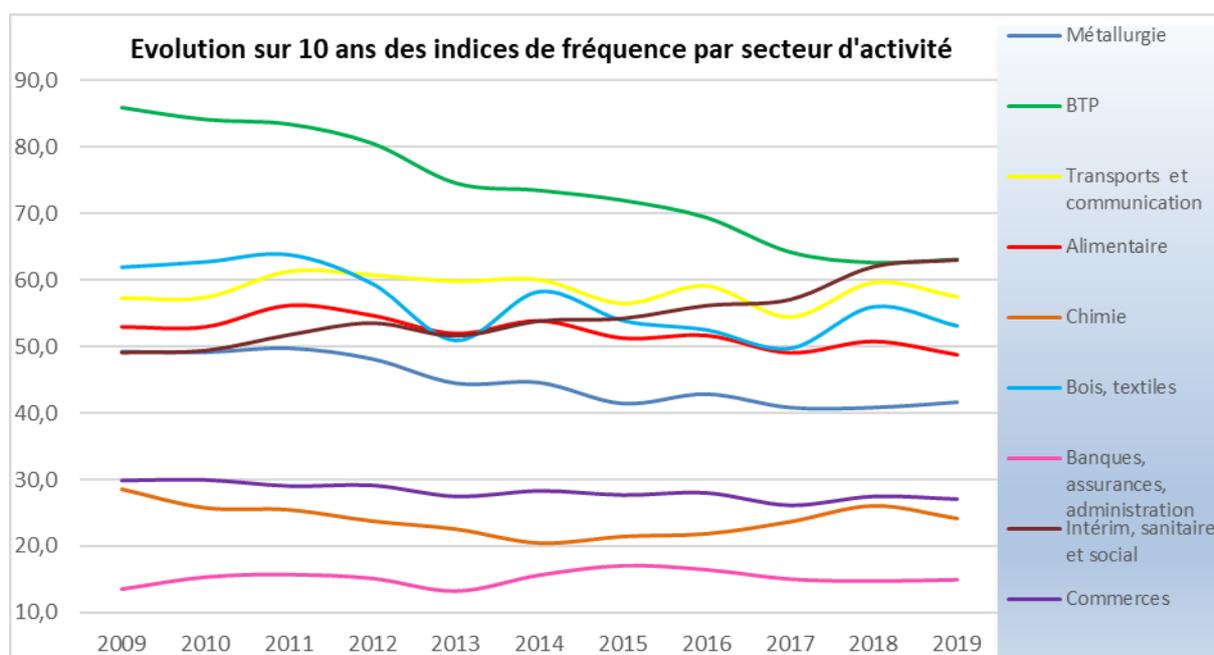
- On observe le même phénomène au niveau national ;
- Les accidents du travail graves ont connu une baisse régulière depuis plusieurs années dans tous les secteurs, à l'exception des commerces ;
- Les maladies professionnelles sont quasiment stables.

Tous secteurs d'activités confondus, les principales causes d'accidents du travail sont les manutentions manuelles, les chutes de hauteur et de plain-pied.



Année 2019

	Nbre de sections d'établissements	Nbre de salariés	Nbre d'accidents du travail	Indice de fréquence
Métallurgie	4 703	34 853	1 453	41,7
BTP	15 884	65 770	4 150	63,1
Transports et communication	11 738	71 618	4 117	57,5
Alimentaire	20 334	110 024	5 365	48,8
Chimie	285	8 273	200	24,2
Bois, textiles	1 326	10 995	584	53,1
Commerces	19 716	76 692	2 082	27,1
Banques, assurances, administration	14 943	145 360	2 182	15,0
Intérim, sanitaire et social	15 807	121 887	7 683	63,0
Somme	104 736	645 472	27 816	



## Les secteurs d'activité

En 2019, quatre secteurs d'activité se situent en dessous de l'indice de fréquence moyen régional tous secteurs confondus (commerce non alimentaire, services, métallurgie et chimie).

Cinq autres secteurs se situent au-dessus : il s'agit du BTP (63,1), des transports (57,5), de l'intérim et du sanitaire et social (63,0), du bois et du textile (53,1) et de l'alimentaire (48,8).

Les secteurs du commerce alimentaire et non alimentaire, le transport routier de marchandise et la chimie ont connu une nette diminution de l'indice de fréquence.

### Secteur du commerce alimentaire

La moitié des accidents du travail sont liés à des manutentions manuelles et un quart proviennent de chutes (plain-pied et hauteur). Les situations de travail les plus exposantes à ces risques sont la mise en rayon, l'encaissement et les dé-palettisations.

Des recommandations nationales existent sur ces activités : R478 pour la mise en rayon, R440 pour l'encaissement, R461 sur la hauteur des palettes. Les prescriptions de prévention des préventeurs de la Carsat L-R invitent les employeurs à s'y référer, établissement par établissement.

Pour compléter cette approche individuelle, une approche collective s'appuie sur la déclinaison de deux programmes de prévention :

- Le programme d'action national « TMS Pros » : il concerne une quarantaine de magasins de la grande distribution alimentaire pour prévenir les risques liés aux troubles musculo-squelettiques ;
- Le programme d'action régional « Chaîne logistique aval » : il s'agit d'investiguer la filière logistique d'une demi-douzaine d'enseignes de la grande distribution alimentaire pour prévenir les risques de chutes et d'écrasement lors des opérations de chargement/déchargement des marchandises.

## **Secteur des activités de services et action sociale**

Il connaît une augmentation (+1,4%).

On peut notamment citer les programmes à destination du sanitaire et médico-social depuis bientôt 10 ans, dont les objectifs majeurs ont consisté à mener des actions pour prévenir les risques principaux d'accidents du travail : la manutention et les chutes.

Des partenariats ont été mis en place avec l'ARS Occitanie afin d'intégrer nos priorités dans les CLACT (contrats locaux d'amélioration des conditions de travail) permettant un financement pour l'amélioration des conditions de travail dans le sanitaire et le médico-social.

L'environnement évolue, quelques chiffres et résultats du programme SMS

L'investissement de la Carsat L-R pour accompagner le secteur sanitaire et médico-social reste majeur :

- 124 contrats de prévention établis entre 2014 et ce jour ;
- Pour un montant de 3,6 M€ subventionnés par la Carsat L-R entre 2018 et ce jour, soit 12 M€ investis par les établissements dans la prévention.

Cette enveloppe se répartit pour moitié auprès d'EHPAD privés (à but lucratif et non lucratif), pour un quart auprès d'établissements médico-sociaux relevant de collectivités territoriales et pour un quart d'établissements sanitaires.

L'évaluation menée en 2019 du programme d'action régional « Sanitaire et médico-social » a permis de démontrer une bonne appropriation des leviers à activer pour prévenir l'apparition des troubles musculosquelettiques. Sur 200 établissements évalués :

- 70% ont mis en place une organisation permettant d'évaluer l'autonomie des résidents ou patients en application de la recommandation nationale R471 et d'animer leur démarche de prévention ;
- 60% ont investis dans des dispositifs techniques d'aide à la manutention des résidents ou patients (lève-personnes sur rail plafonnier, chaises de douche à hauteur variable) ;
- Plus de 120 formateurs PRAP 2S ont été formés par les organismes de formation partenaires et habilités par les établissements ;
- Plus de 2 800 soignants ont été formés acteurs PRAP 2S pour observer, analyser et remonter les situations de travail dangereuses.

Le dynamique dans les structures d'aide et soins à la personne se poursuit sur la période 2019-2022 au travers de deux programmes de prévention :

- Le programme d'action national « TMS Pros » qui concerne environ 70 ESMS (choisis pour partie d'un commun accord avec l'ARS Occitanie) afin de structurer leur démarche de prévention des troubles musculosquelettiques ;
- Le programme expérimental « Aide et soins à domicile » qui mène une exploration du secteur ciblée sur le département de l'Hérault auprès de 8 structures d'aide et soins à domicile en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault et le Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques du pôle Autonomie Santé du CCAS de Lattes (34).

## **Secteur du bâtiment et travaux publics**

Après une nette amélioration en 2018, le secteur du BTP connaît une évolution plus modérée en 2019 et on peut vraisemblablement rattacher cela à la reprise économique.

Le nombre d'accidents du travail graves et de décès ont baissé. C'est le reflet du travail également mené par nos équipes de préventeurs sur le terrain, tant auprès des entreprises du BTP que des maîtres d'ouvrage.

- Formation des intérimaires avec le Certificat de Compétence aux Travaux en Hauteur : plus de 6000 intérimaires formés sur 3 ans ;
- Formation des maîtres d'ouvrage.

« Thèmes Opérationnels Prioritaires du BTP », ce programme définit les actions à mettre en œuvre pour réduire la sinistralité de cette activité, et demande :

- Aux équipes de maîtrise d'ouvrage (MOA) d'intégrer dans les marchés de travaux des dispositions permettant de maîtriser les risques de chutes dans les opérations de construction, comme la mise en commun des moyens (équipements de travail et d'accès en hauteur), l'organisation des circulations et des livraisons sur le chantier, la mécanisation du transport vertical des personnes et des charges sur les chantiers ;
- Aux entreprises du BTP de savoir répondre aux exigences introduites dans les marchés de travaux.

## Les maladies professionnelles

Haussé modérée (+1%) avec +0,4% sur les troubles musculosquelettiques.

Le nombre de maladies d'origine professionnelle prises en charge par l'Assurance Maladie enregistre une très légère hausse en 2019 (+1%) soit 9 nouveaux sinistres reconnus. Les Troubles musculosquelettiques qui représentent 86% des maladies professionnelles augmentent de 0,4% en 2019 soit 3 nouveaux sinistres.

Le Languedoc-Roussillon se positionne ainsi parmi les régions avec un des indices de fréquence le plus bas de France.

Les affections périarticulaires représentent 76,1% des maladies professionnelles et 77,9% des jours d'arrêt. Leur nombre baisse de 0,4% en 2019 surtout dans le secteur de la chimie (-27%) et dans les activités du bois et du textile (-19%).

C'est pour cette raison que le programme « TMS Pros » se poursuit auprès de 250 entreprises ciblées.

## Les décès

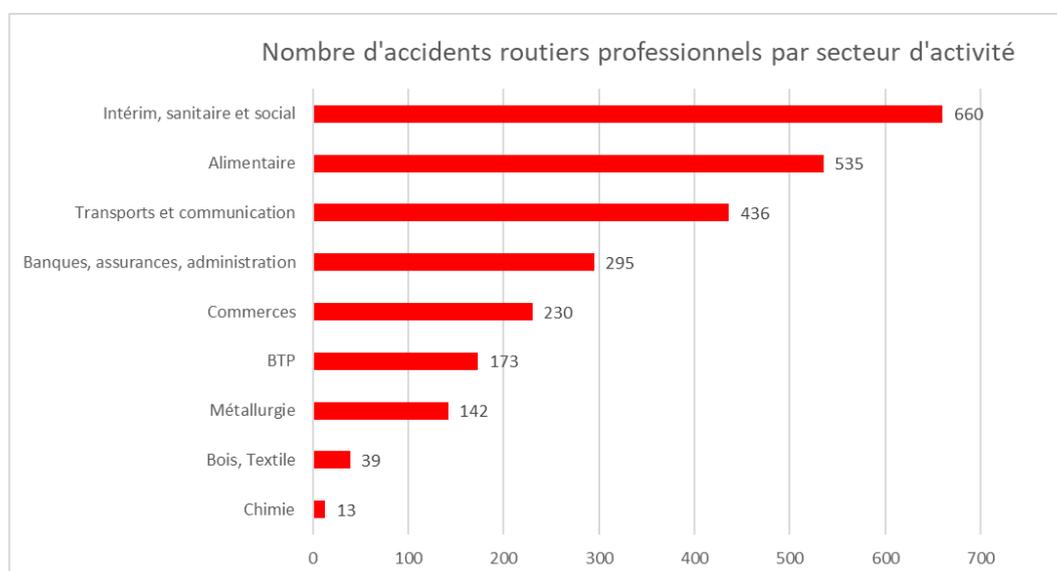
Il est nécessaire de relativiser également les résultats car 1 décès sur 3 est un malaise, avec une prévention primaire liée au suivi médical et une prévention tertiaire (prise en charge du salarié) qui met en avant les sauveteurs secouristes du travail et les organismes de formation que la branche habilite (Sauveteurs Secouristes du Travail).

## Les accidents routiers

La route reste un des risques majeurs au travail, car 1 décès sur 3 est lié à un accident de la route.

Les accidents routiers professionnels se répartissent en deux catégories : les accidents de mission et les accidents de trajet. Contrairement à l'année 2018, les accidents liés au risque routier enregistrent une hausse de près de 6,7% en 2019. Les accidents de trajet continuent leur progression (+4,3%) avec une fréquence de 3 accidents pour 1000 salariés.

Le risque routier doit être pris dans sa globalité (trajet + mission) pour que le message soit plus lisible.



Nous menons en partenariat avec la Préfecture de l'Hérault et Securider, filiale de la Mutuelle des Motards, une expérimentation sur les 2 roues et 2 roues motorisées, via une formation « test » de 2 heures sur le « partage de la route » délivrée par Securider et testée auprès de livreurs de la restauration rapide et de responsables d'enseignes.

Cette formation sera proposée à un panel d'entreprises de la restauration rapide en complément d'une sensibilisation destinées aux chefs d'entreprises sur les 4 axes de la prévention du risque routier professionnel (organisation des déplacements, gestion des compétences, suivi des véhicules, protocoles de communication) afin d'inclure le risque routier dans l'évaluation des risques.

Cette démarche est menée en coopération avec la Direction nationale des risques professionnels et en concertation avec la Carsat Sud-Est, qui travaille sur la même cible.

# Actions : des entreprises témoignent

## ***Mutuelle des Motards et Securider, formation des 2 roues / 2 roues motorisées - Laurent SANTUCCI, Directeur***

Securider, en partenariat avec la Préfecture de l'Hérault et la Carsat L-R lance un nouveau programme de sensibilisation des deux roues pour « Partager la route ».

Une fois terminée, la formation sera complétée communication régulière sur le risque routier pour tester les connaissances des participants et leur donner des informations utiles. Il ne reste plus qu'aux entreprises à inscrire leurs salariés, qu'ils soient livreurs, salariés qui viennent travailler en 2 roues...

## ***Clinique Propara, établissement de rééducation spécialisée à Montpellier - Gaël BRUX, Directeur général***

Union Mutualiste Propara a fait l'objet d'un accompagnement de la Carsat L-R sur sa démarche de prévention des troubles musculosquelettiques et des risques psychosociaux.

Un investissement massif a été mené pour équiper les chambres et salles de rééducation de dispositifs d'aide à la manutention des patients par des harnais et moteurs sur rails plafonniers. La démarche de prévention des troubles musculosquelettiques et des risques psychosociaux est animée par un comité de pilotage régulier, et relayée au niveau des instances représentatives du personnel.